



Communiqué de Presse

Paris, le 15 janvier 2018

La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, annonce le lancement d'une stratégie nationale de protection de l'enfance et de l'adolescence 2018-2022

Devant l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance réunies ce jour, Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé, a présenté ses orientations et priorités en matière de protection de l'enfance.

La ministre a annoncé les sujets sur lesquels elle concentrera son action pour les années à venir:

- La lutte contre toutes les violences faites aux enfants et un meilleur repérage de ces violences;
- L'accent mis sur la prévention afin d'anticiper les difficultés et les ruptures dans la vie des enfants et des familles ;
- La question de l'accompagnement des jeunes adultes à la sortie de l'aide sociale à l'enfance ;
- L'accès aux soins des enfants pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance.

La stratégie nationale de protection de l'enfance et de l'adolescence sera présentée en mai 2018 au Premier ministre et au Président de la République. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi du 14 mars 2016 et dans le suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Cette stratégie devra en outre être articulée avec la stratégie interministérielle de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes également portée par la ministre des solidarités et de la santé.

Agnès Buzyn a par ailleurs rappelé sa vigilance particulière sur le sujet des mineurs non accompagnés et la nécessité d'offrir un accueil digne à ces enfants en besoin manifeste de protection.

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Buzyn : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr – 01 40 56 60 60